

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille SectorWise Conservateur que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements, sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse [info@rgpinv.com](mailto:info@rgpinv.com), ou visitez le [www.rgpinvestissements.ca](http://www.rgpinvestissements.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**Bref aperçu**

|                                                               |                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Code du fonds :</b> RGP308                                 | <b>Gestionnaire du fonds :</b> RGP Investissements                                                                                                         |
| <b>Date de création de la catégorie :</b> 30 novembre 2018    | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> RGP Investissements                                                                                                  |
| <b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :</b> 57 262 334 \$ | <b>Distributions :</b> Distribue généralement le revenu, le cas échéant, mensuellement, et les gains en capital, le cas échéant, annuellement en décembre. |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b> 0,37 %              | <b>Placement minimal :</b> 500 \$ (initial), 25 \$ (additionnel)                                                                                           |

**Dans quoi le fonds investit-il?**

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un taux de rendement stable et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'organismes de placement collectifs pouvant inclure des fonds négociés en bourse en vue d'avoir accès à des titres de participation et des titres de revenus fixes, qui peuvent être canadiens ou étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 31 mars 2025)**

|                                                              |         |
|--------------------------------------------------------------|---------|
| 1. Canoe Bond Advantage Fund, Series 'O'                     | 16,34 % |
| 2. AGF Fixed Income Plus Fund, Series 'I'                    | 14,40 % |
| 3. PIMCO Monthly Income Fund (Canada), Series 'I'            | 7,88 %  |
| 4. Franklin Bissett Corporate Bond Fund, Series 'O'          | 7,77 %  |
| 5. CI Alternative Diversified Opportunities Fund, Series 'I' | 6,18 %  |
| 6. CI Canadian Long-Term Bond Pool, Class 'I'                | 6,02 %  |
| 7. AGF Global Convertible Bond Fund, Series 'I'              | 5,09 %  |
| 8. Dynamic Premium Yield Plus Fund, Series 'O'               | 3,42 %  |
| 9. BMO Money Market Fund ETF Series                          | 3,06 %  |
| 10. Fonds RGP Infrastructures Mondiales, Catégorie 'I'       | 2,66 %  |

Les dix principaux placements représentent 72,82 % du fonds.

Nombre total de placements : 113

**Répartition des placements (au 31 mars 2025)**

| Par catégorie d'actifs (%)                |         | Par secteurs (%)                          |         |
|-------------------------------------------|---------|-------------------------------------------|---------|
| Titres à revenu fixe canadiens            | 37,14 % | Revenu fixe                               | 61,98 % |
| Titres à revenu fixe américains           | 22,14 % | Trésorerie et autres éléments d'actif net | 6,53 %  |
| Actions américaines                       | 15,22 % | Soins de santé                            | 3,74 %  |
| Actions internationales                   | 9,82 %  | Produits industriels                      | 3,41 %  |
| Trésorerie et autres éléments d'actif net | 6,53 %  | Technologies de l'information             | 3,37 %  |
| Actions canadiennes                       | 6,45 %  | Matériaux                                 | 3,21 %  |
| Titres à revenu fixe internationaux       | 2,70 %  | Consommation discrétionnaire              | 3,05 %  |
|                                           |         | Énergie                                   | 2,87 %  |
|                                           |         | Consommation de base                      | 2,75 %  |
|                                           |         | Communication                             | 2,49 %  |
|                                           |         | Services financiers                       | 2,36 %  |
|                                           |         | Immobilier                                | 2,14 %  |
|                                           |         | Services publics                          | 2,10 %  |

## Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

|        |                       |       |               |       |
|--------|-----------------------|-------|---------------|-------|
| Faible | <b>Faible à moyen</b> | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|--------|-----------------------|-------|---------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

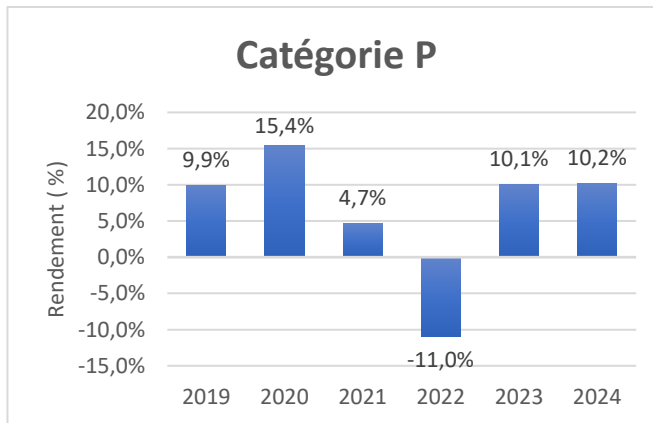
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la catégorie P du fonds au cours des six dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie P du fonds chacune des six dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



## Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la catégorie P du fonds sur trois mois au cours des six dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                           | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de la période |
|---------------------------|-----------|-----------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Meilleur rendement</b> | 11,1 %    | 30 juin 2020    | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 110,82 \$           |
| <b>Pire rendement</b>     | -8,9 %    | 30 juin 2022    | Votre placement chuterait pour s'établir à 910,79 \$                |

### Rendement moyen

Depuis sa création, les parts de catégorie P du fonds ont généré un taux de rendement annuel composé de 6,0 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette catégorie du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 445,05 \$.

## À qui le fonds est-il destiné?

- Vous êtes prêt à tolérer un risque faible à moyen;
- Vous recherchez un placement à moyen ou long terme; et
- Vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié à travers le monde.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie P du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de catégorie P du fonds. Des frais d'acquisition, de rachat ou de substitution peuvent être imposés par la société du représentant. Vous devez négocier ces frais avec la société du représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,46 % de sa valeur, ce qui correspond à 4,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|                                                                                                                                                                   | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds. | 0,37 %                                   |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du fonds.                                                                        | 0,09 %                                   |
| <b>Frais du fonds</b>                                                                                                                                             | 0,46 %                                   |

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique sur les parts de catégorie P du fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

| Frais                                     | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais de substitution</b>              | Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos parts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>   | Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts de catégorie P du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Frais pour services professionnels</b> | Les parts de catégorie P sont offertes principalement aux investisseurs qui ont un compte géré avec RGP Investissements. Dans ces situations, RGP Investissements facture des frais pour services professionnels en sa capacité de gestionnaire de portefeuille qui ont un compte géré avec nous (au sens attribué à ce terme dans le Règlement 31-103 – Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites). Ces frais sont établis entre RGP Investissements et vous et sont fondés sur la valeur marchande totale des actifs que vous détenez dans votre compte géré, y compris les parts de catégorie P. Ces frais couvrent les services professionnels continus reliés à votre compte géré, tels que l'établissement et le respect de vos objectifs de placement, l'évaluation de votre tolérance aux risques, de votre horizon prévisionnel et du rendement attendu. Ces frais ne sont pas inclus dans le RFG du fonds. Les parts de catégorie P peuvent, dans un nombre restreint de circonstances préalablement approuvées par RGP Investissements, être offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de rémunération par honoraires admissible par l'intermédiaire de sociétés de représentants autorisées. Dans ces situations, les frais pour services professionnels sont établis entre vous et votre représentant et sont payables à la société du représentant. Ils sont généralement fondés sur la valeur marchande des actifs que vous détenez auprès de la société du représentant. |
| <b>Services supplémentaires</b>           | Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements  
1305, boulevard Lebourgneuf, bureau 550  
Québec (Québec)  
G2K 2E4

Sans frais : 1 855 370-1077  
[www.rgpinvestissements.ca](http://www.rgpinvestissements.ca)  
Courriel : [info@rgpinv.com](mailto:info@rgpinv.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).